



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OREOL

Outil de référencement des éoliennes

Guide métier à l'attention des exploitants

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Version 1	11/01/2022	Initialisation du document
Version 2	22/08/2024	Corrections et ajout de la fonctionnalité de renouvellement
Version 2.2	14/05/2025	Modifications apportées : <ul style="list-style-type: none">• Ajout d'option de recherche des parcs pour les profils 'Gestionnaire' et 'Exploitant' : Statut administratif, Statut du parc, Etat du parc, Numéro ICPE• Edition des dates clefs (Gérer les dates clefs) déplacée dans le menu 'Modifier' sous l'intitulé 'Dates administratives'• Suppression du champ date 'Modification notables mais non substantielles' dans le menu 'Modifier'

Table des matières

OREOL	1
Historique des versions du document.....	2
Introduction.....	4
Historique et enjeux d’OREOL.....	4
Objet du guide métier	5
Aspects conceptuels et utilisation courante d’OREOL	5
Définition des objets	5
Processus de saisie des données OREOL.....	6
Accès à l’application	7
1 - Renseigner les données d’un parc	10
2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l’installation.....	14
3 - Saisir les postes de livraison	18
Calcul de la géométrie du parc.....	20
Renouvellement d’un parc	21
Publier les données d’un parc	24
Prérequis	24
Reprise de la saisie des données d’un parc.....	25
Processus de diffusion des données	26
Conservation des données	26
Annexes	27
Statut de la saisie	27
Statut du parc.....	27
Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé ».....	27

Introduction

Historique et enjeux d'OREOL

La réalisation de cette base de données est la réponse sur la demande sociétale visant à faciliter l'accès aux informations relatives à l'éolien terrestre sur le territoire national.

Deux arrêtés¹ publiés le 30 juin 2020 ont modifié les prescriptions applicables aux installations éoliennes terrestres soumises à autorisation et à déclaration au titre de la réglementation ICPE. Ces deux textes introduisent notamment **l'obligation pour les pétitionnaires / exploitants de déclarer les données techniques relatives à leurs installations, incluant l'ensemble des aérogénérateurs, aux étapes clés du cycle de vie de l'installation**. Ces deux arrêtés sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Toutefois la déclaration des données n'a été rendue applicable qu'à compter du 23 avril 2022, date de publication, au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique, de la décision du 19/04/22 relative à la base de données techniques des parcs éoliens terrestres.

La réalisation du système d'information OREOL (interface de saisie des données, gestion des workflows, alimentation d'une base de données et génération de flux de données publiées dans GéoRisques) répond à la nécessité de collecte et de pérennisation des informations et vise les finalités suivantes :

- **Réaliser une base de données nationale de l'éolien terrestre**, contenant des informations techniques et administratives tenues à jour dans les délais imposés par les arrêtés précités (ci-après appelé « temps réel ») ;
- **Permettre au grand public d'avoir accès aux données techniques** concernant le développement des parcs éoliens sur le territoire français, à compter du dépôt d'une demande d'autorisation ou d'une demande de récépissé de déclaration. Les données renseignées sur OREOL peuvent être visualisées par le grand public sous forme d'une carte sur GéoRisques (<https://www.georisques.gouv.fr>) ;
- **Connaître en temps réel les phases de vie des parcs éoliens terrestres en France** (autorisation, construction, exploitation, renouvellement, démantèlement).

¹ NOR : DEVP1119348A (éoliennes terrestres soumises à autorisation) et NOR : DEVP1119342A (éoliennes terrestres soumises à déclaration)

Objet du guide métier

Ce guide métier a pour vocation de faciliter la saisie et la mise à jour des informations à partir de l'application de saisie d'OREOL. Elle alimentera la base de données liées à la gestion des parcs éoliens, ainsi que les informations mises à disposition du public dans GéoRisques².

Il vise ainsi à accompagner les utilisateurs dans la saisie, en mettant en avant les informations attendues dans les différents champs techniques.

Ce guide est évolutif et a vocation à être mis à jour suivant les évolutions réglementaires et celles de l'application OREOL.

Pour toute information complémentaire ou suggestion d'amélioration du manuel : [Formulaire de demande de support OREOL | MonAIOT \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL

Définition des objets

Dans le cadre d'OREOL, un parc éolien est décrit au travers des trois objets suivants :

1. **Le « parc »** : installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement regroupant plusieurs éoliennes produisant de l'électricité ;
2. **L'« éolienne »** : Equipement d'un parc, notamment constitué d'un mât et d'un rotor, et qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée dans la plupart des cas en électricité ;
3. **Le « poste de livraison »** : Nœud de raccordement de plusieurs éoliennes d'une même installation avant que l'électricité ne soit injectée dans le réseau public. Certains parcs éoliens, par leur taille, peuvent posséder plusieurs postes de livraison, voire se raccorder directement sur un poste source, qui assure la liaison avec le réseau de transport d'électricité (lignes haute tension).

Chacun de ces objets est également associé à un objet géographique, sous la forme d'un polygone ou d'un point. Généralement, chaque objet pourra être délimité par une emprise. Dans la suite de ce document, on parlera donc d'« emprise » de parc, d'éolienne ou de poste de livraison.

A NOTER :

Ce document ne traite que les parcs soumis à autorisation.

² <https://www.georisques.gouv.fr/>

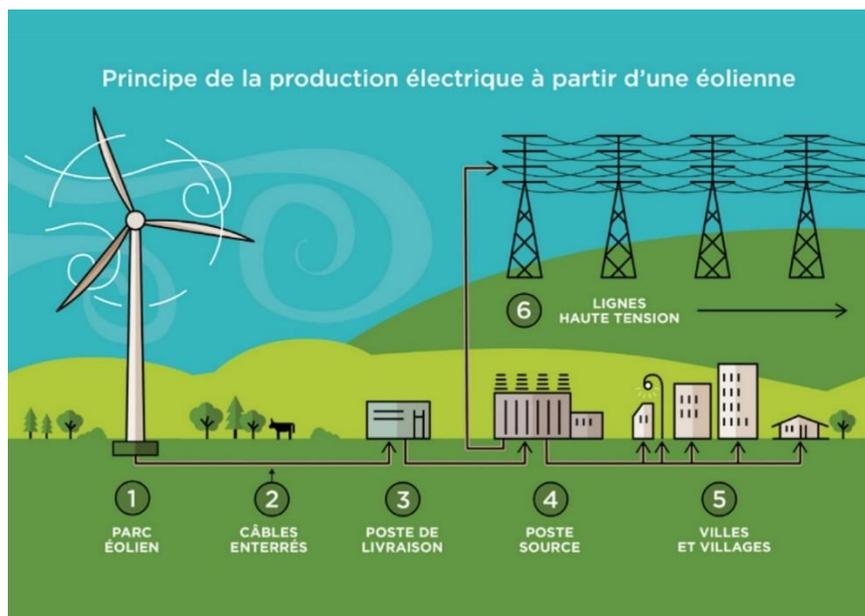
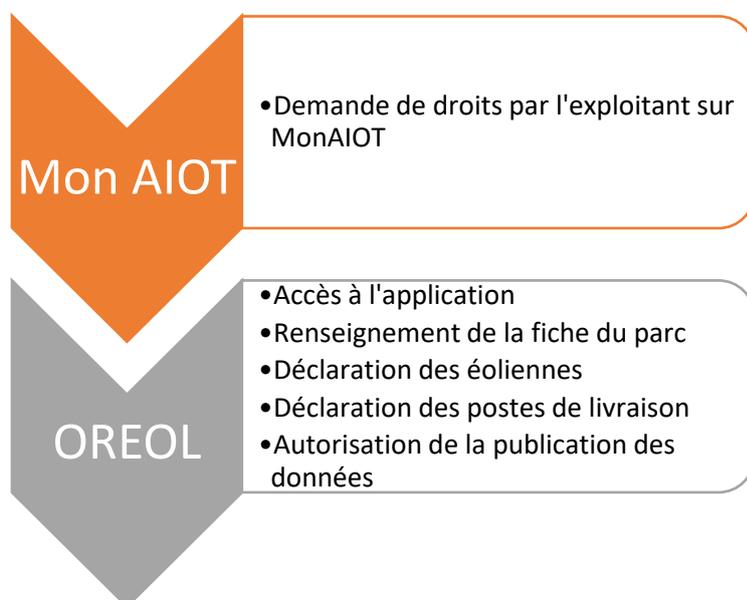


Figure 1 - Schéma de la production électrique éolienne³

Processus de saisie des données OREOL

Le processus de déclaration OREOL démarre dès la phase de dépôt du dossier auprès de la DREAL jusqu'à la cessation d'activité dans le cadre d'un parc éolien autorisé.



³ Source : <https://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/>

Accès à l'application

La demande d'accès à l'application OREOL se fait par via le portail d'identification des applications en lien avec les installations classées, à savoir MonAIOT⁴.

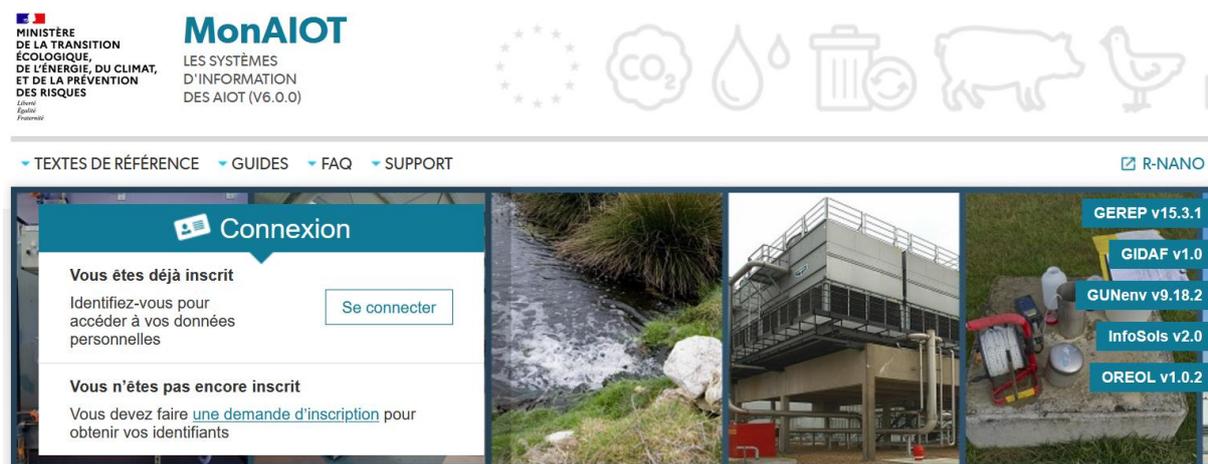


Figure 2 – Portail MonAIOT

Pour le profil « Exploitant » : la demande d'accès se fait par le formulaire « [Mon compte / Demande de droits](#) » grâce à **un identifiant et un code que pourra lui fournir l'administration**. De plus, un gestionnaire ou un administrateur pourra ajouter des droits à un exploitant en utilisant le formulaire « [Mon compte / Gestion des utilisateurs](#) ».

⁴ <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/>

The screenshot shows the 'MonAIOT-integration' web interface. At the top, there is a navigation bar with the logo of the 'MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE' and the text 'LES SYSTÈMES D'INFORMATION DES AIOT (6.0.0)'. Below this, there are icons representing various environmental and agricultural elements. The main content area is titled 'Connexion' and displays a user profile for 'Compte test 2 BD-EOLE'. The user is logged in, and the page shows the 'Demande de droit' form for the 'OREOL' application. The form includes fields for 'Nom' (BD-EOLE), 'Prénom' (Compte test 2), and 'Adresse mèl' (user2@bd-eole.fr). The 'Application' dropdown is set to 'OREOL'. Below the form, there are fields for 'Code inspection' and 'Clé de sécurité', and a note stating that these codes will be communicated via email. A blue button labeled 'Ajouter un établissement' is located at the bottom of the form.

Figure 3 - Demande de droits sur l'application OREOL

A noter :

Un droit « Exploitant » sur MonAIOT est associé à une seule installation.

Si l'exploitant a plusieurs parcs éoliens terrestres, il devra faire autant de demandes de droits qu'il a de parcs en exploitation.

Une fois authentifié, l'utilisateur autorisé peut accéder à l'application OREOL depuis la page d'accueil de cette application, de 2 manières :

- Soit en sélectionnant l'établissement souhaité pour l'application OREOL depuis la rubrique « Mes établissements » ;
- Soit en ouvrant OREOL depuis la rubrique « Mes Applications ».

Mon compte

Mes établissements :

0054100102	0003104180	0003012007	0007209551
------------	------------	------------	------------

OREOL

Ouvrir

Nom : EDF EN

Adresse d'exploitation :
Lieu-dit Fief de Chante Oiseau
17700 BREUIL-LA-REORTE

Code inspection : 0003104180
SIRET : 52761714600016

Mes applications :



GIDAF

OREOL
Outil de Référencement
des EOLiennes

OREOL

Figure 4 – Accès à OREOL depuis le portail MonAIOT

1 - Renseigner les données d'un parc

Au préalable, il convient de sélectionner le parc que l'on souhaite modifier.

Vous disposez pour cela d'un moteur de recherche sur les critères suivants :

- Région
- Département
- Commune
- Statut Administratif
- Statut du parc
- Etat du parc
- Numéro ICPE

The screenshot shows a search interface titled "Vos parcs en gestion". It features a search bar with the following fields: "Région" (dropdown menu with "-- Sélectionnez une région --"), "Département" (dropdown menu), "Commune" (dropdown menu), "Statut Administratif" (dropdown menu with "-- Sélectionnez un statut administratif --"), "Statut du parc" (dropdown menu with "-- Sélectionnez un statut de parc --"), and "Etat du parc" (dropdown menu with "-- Sélectionnez un etat de parc --"). Below these fields is a text input for "Numéro ICPE" with the placeholder "Entrez un Numéro ICPE". A blue "RECHERCHER" button is positioned at the bottom center of the search area.

Figure 5 – Option de recherche des parcs éoliens affiché après la sélection du profil

Il n'est pas obligatoire de saisir un critère de recherche, les parcs associés à votre profil s'afficheront par défaut sous le moteur de recherche. Pour ouvrir la fiche d'un parc pour l'éditer, cliquer sur la loupe.

The screenshot displays the search results for three wind parks. Each result card includes the park name and ICPE number, a status icon, the status text, the location, and a "Saisie en cours" button with a magnifying glass icon. The first card is for "SHELL - DUPRE" (0006001771) in "CENTRE-VAL-DE-LOIRE" (Loiret). The second is for "RHONE ALPES EMBALLAGES" (0005600182) with "Localisation non renseignée". The third is for "LA BONNEMAIS" (0005518217) with "Localisation non renseignée". A red square highlights the magnifying glass icon on the first card.

Figure 6 – Accès aux données du parc

L'interface d'édition des données du parc éolien offre la possibilité à l'exploitant d'indiquer ou de modifier les caractéristiques d'un parc, ainsi que de saisir l'ensemble des dates des étapes administratives de ce dernier.

Pour ce faire, il suffit de cliquer sur le bouton « Modifier ». Une interface de saisie s'ouvre alors.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT, ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES
oreol.developpement-durable.gouv.fr

MES PARCS COMPTE TEST 2 BD-EOLE

RETOUR

SHELL - DUPRE

La saisie des données de votre parc est en cours, ces données ne sont pas encore publiées sur GéoRisques.
Les données techniques sont susceptibles d'évoluer tant que le chantier de construction n'a pas débuté.

Eolienne(s)
Aucune éolienne n'est déclarée dans la fiche du parc.

Poste(s) de livraison
Aucun poste de livraison n'est déclaré dans la fiche du parc.

SITUATION ADMINISTRATIVE
Régime ICPE : Parc soumis à autorisation
Statut : Toutes les dates nécessaires au calcul du statut ne sont pas encore renseignées
Numéro ICPE : 0001111111

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES
Nombre d'éoliennes : Non renseigné
Nombre de postes de livraison : Non renseigné

SOCIÉTÉ DE PROJET EXPLOITANTE
Raison sociale : BRGM - ORLEANS
Siret : 58205614900120

DATES CLEFS DU PARC INITIAL
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) : Non saisie
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale : Non saisie par l'administration
Arrêté d'autorisation ICPE : Non saisie par l'administration
Déclaration d'ouverture du chantier de construction : Non saisie
Mise en service : Non saisie
Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement : Non saisie

MODIFIER PUBLIER LES DONNÉES RENOUELEMENT(S)

Figure 7 – Edition d'un parc

Éditer les données du parc



Nom du parc	Nom du parc éolien <input type="text" value="BRGM PARC EOLIEN"/> <small>Veuillez saisir le nom du parc éolien tel qu'il figure dans les actes administratifs (arrêtés préfectoraux), le dossier de demande d'autorisation ou le dossier de déclaration.</small>
Exploitant	Nom de l'exploitant <input type="text" value="BRGM"/> <small>Le nom de l'exploitant est une donnée issue de GUN. En cas de modification à apporter, veuillez contacter GUN.</small> Diffusion du nom de l'exploitant <input type="checkbox"/> Veuillez cocher la case si vous acceptez la diffusion publique du nom de l'exploitant.
Caractéristiques	Nombre d'éoliennes <input type="text" value="2"/> <small>Veuillez saisir le nombre d'éoliennes qui composent le parc éolien. En cas d'autorisation partielle, ne saisir que les éoliennes qui ont été autorisées.</small> Nombre de postes de livraison <input type="text" value="1"/> <small>Veuillez saisir le nombre de poste(s) de livraison déclaré(s) / autorisé(s).</small> Commune(s) d'installation Capture rectangulaire <input type="text" value="Saisir le nom ou le code INSEE d'une commune"/> <small>Veuillez saisir le nom ou le code INSEE de(s) commune(s) d'implantation du parc éolien.</small> <input type="checkbox"/> ORLEANS (45234)
Autorisation	Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité <input type="text" value="06/05/2024"/> <small>Veuillez saisir la date à laquelle le dossier de demande d'autorisation a été déposé (jj/mm/aaaa)</small>
Construction	Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne, ou du poste de livraison <input type="text" value="jj/mm/aaaa"/> <small>Veuillez saisir la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'au moins une éolienne (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa).</small>
Mise en service	Date de mise en service du parc <input type="text" value="jj/mm/aaaa"/>
Démantèlement	Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement <input type="text" value="jj/mm/aaaa"/> <small>Veuillez saisir la date de déclaration de début des travaux de démantèlement (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa).</small>
Situation administrative	Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ? <input type="text" value="Autorisation"/> <small>Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.</small>
Dates administratives	Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale <input type="text" value="jj/mm/aaaa"/> <small>Veuillez saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa).</small> Date de délivrance de l'autorisation <input type="text" value="jj/mm/aaaa"/> <small>Veuillez saisir la date de délivrance d'autorisation (jj/mm/aaaa).</small> Date de cessation d'activité <input type="text" value="jj/mm/aaaa"/> <small>Veuillez saisir la date de la notification de la cessation d'activité de l'installation (jj/mm/aaaa).</small>

VALIDER

ANNULER

Figure 8 – Interface de renseignements des informations sur le parc éolien.

Règles de saisie

Section	Intitulé et description du champ	Obligatoire pour publication GéoRisques	Obligatoire pour enregistrement de la fiche	Règles
Nom du parc	Nom du parc éolien	Oui	Oui	
Exploitant	Nom de l'exploitant	Oui	Oui	Cocher la checkbox si le nom de l'exploitant peut être diffusé dans GéoRisques. L'information d'exploitant est pré-remplie avec les informations provenant de Gun.
Caractéristiques	Nombre d'éoliennes	Oui	Non	Saisir le nombre d'éoliennes qui composent le parc éolien. En cas d'autorisation partielle, ne saisir que les éoliennes qui ont été autorisées.
	Nombre de postes de livraison	Oui	Non	Saisir le nombre de poste(s) de livraison déclaré(s) / autorisé(s).
	Commune(s) d'installation	Oui	Non	Saisir le nom ou le code INSEE de(s) commune(s) d'implantation du parc éolien.
Autorisation	Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité	Oui	Oui	Saisir la date à laquelle le dossier de demande d'autorisation a été déposé (jj/mm/aaaa)
Construction	Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éolienne(s), ou du poste de livraison	Oui	Non	Saisir la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'au moins une éolienne (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa).
Mise en service	Date de mise en service du parc	Non	Non	Format jj/mm/aaaa
Démantèlement	Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement	Non	Non	Saisir la date de déclaration de début des travaux de démantèlement (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique) (jj/mm/aaaa)
Situation administrative	Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?	Oui	Oui	Menu déroulant (Autorisation/Refus/Rejet) <ul style="list-style-type: none"> Refus : Lorsque la situation administrative du parc est à l'état refusé, le champ de saisie date de l'arrêté de refus sera affiché automatiquement et rendu obligatoire

				<ul style="list-style-type: none"> Rejet : Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de rejet, le champ de saisie date de l'arrêté de rejet sera affiché automatiquement et rendu obligatoire
Dates administratives	Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Oui	Oui	Saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa).
	Date de délivrance de l'autorisation	Non	Non	Saisir la date de délivrance d'autorisation (jj/mm/aaaa).
	Date de cessation d'activité	Non	Non	Saisir la date de la notification de la cessation d'activité de l'installation (jj/mm/aaaa).

L'API Gun ne fournit pas actuellement les dates administratives. C'est à l'exploitant de les saisir manuellement dans l'application OREOL.

2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation

L'ajout d'une éolienne permet à l'exploitant d'indiquer les éoliennes qui composent son parc.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des éoliennes, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre d'éoliennes de l'installation ;
- La ou les communes d'installation

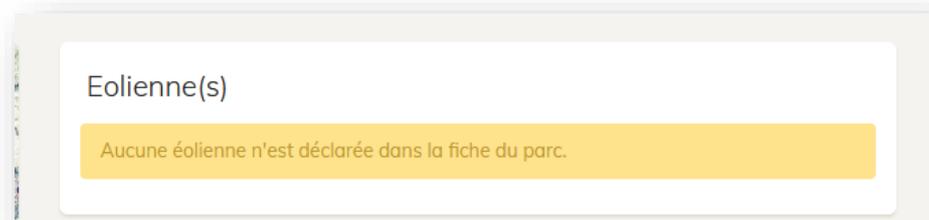


Figure 9 – OREOL propose des messages d'erreur / d'alerte pour faciliter la saisie : ici, le message indique que l'exploitant n'a pas encore saisi d'éolienne pour son installation.

Eolienne(s)

Vous avez déclaré que le parc était composé de 5 éolienne(s). A ce stade, vous avez saisi 0 éoliennes.

AJOUTER

* L'ordre de saisie des caractéristiques des éoliennes doit correspondre au numéro des éoliennes (E1, E2, etc.) qui figurent dans les dossiers administratifs.

Figure 5 – Ajout d'une éolienne

Éditer l'éolienne 0006306641_E1

Eolienne	Nom de l'éolienne <input type="text" value="Saisir le nom de l'éolienne"/> <small>Le nom de l'éolienne doit correspondre à celui de l'arrêté préfectoral</small>
Constructeur	Constructeur * <input type="text" value="ENERCON"/> <small>Veillez sélectionner le constructeur de l'éolienne. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisissez les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le constructeur ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_constructeur non référencé ».</small>
	Référence commerciale * <input type="text" value="E-33"/> <small>Veillez sélectionner la référence commerciale. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisissez les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le modèle ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_référence commerciale non référencée ».</small>
Caractéristiques	Puissance installée de l'éolienne * <input type="text" value="20"/> ✓
Possède un allumage	Eolienne possédant un allumage <input checked="" type="checkbox"/> Veuillez cocher la case si l'éolienne possède une période d'allumage.
Période d'allumage	Période d'allumage * <input type="button" value="JOUR"/> <input type="button" value="NUIT"/> <input type="button" value="JOUR ET NUIT"/>
Type de feux	Type de feux * <input type="button" value="FEUX FIXES"/> <input type="button" value="FEUX À ÉCLATS"/>

Gabarit

Hauteur totale en bout de pale (m) *

Veillez indiquer la hauteur de l'éolienne en bout de pale, depuis le niveau du sol.

Côte NGF ou sol (m) *

Veillez indiquer la côte NGF correspondant à l'emplacement du mât.

Hauteur du mât + nacelle (m) *

Veillez sélectionner la hauteur du haut de la nacelle, depuis le niveau du sol.

Diamètre du rotor (m) *

Veillez indiquer le diamètre du rotor.

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)*

Coordonnée Y (Lambert-93)*

Veillez indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit : les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont attendus et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les dossiers déposés auprès de l'administration (la position du curseur peut être directement ajustée sur la carte).



VALIDER
ANNULER

Figure 11 – Formulaire de saisie d'une éolienne

Règles de saisie des éoliennes

Section	Intitulé et description du champ	Saisie obligatoire	Unité	Règles de saisie
Eolienne	Nom de l'éolienne	Non	-	Le nom de l'éolienne doit correspondre à celui de l'arrêté préfectoral
Constructeur	Constructeur	Oui	-	Sélectionner le constructeur de l'éolienne. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisir les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le constructeur ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_constructeur non référencé ».
Référence commerciale	Référence commerciale	Oui	-	Sélectionner la référence commerciale. Si le projet n'est pas encore définitif (avant le début de la construction), saisir les données au regard du scénario majorant en terme d'impact. Si le modèle ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00_référence commerciale non référencée ».

Caractéristiques	Puissance installée de l'éolienne	Oui	MW	Indiquer la puissance en MW.
Possède un allumage	Eolienne possédant un allumage	Oui	-	Case à cocher
Période d'allumage	Période d'allumage	Oui	-	Obligatoire uniquement si réponse positive au champ précédent. 3 choix possibles : JOUR/NUIT/JOUR ET NUIT.
Type de feux	Type de feux	Oui	-	Obligatoire uniquement si réponse positive au champ 'Possède un allumage'. 2 choix possibles : FEUX FIXES/FEUX A ECLATS.
Gabarit	Hauteur totale en bout de pale	Oui	m	< 500 m Indiquer la hauteur de l'éolienne en bout de pale, depuis le niveau du sol.
	Côté NGF	Oui	m	< 5000 m Indiquer la côte NGF correspondant à l'emplacement du mât.
	Hauteur du mât (mât + nacelle)	Oui	m	< 500 m Sélectionner la hauteur du haut de la nacelle, depuis le niveau du sol.
	Diamètre du rotor	Oui	m	< 500 m
Localisation	Coordonnée X	Oui	Lambert-93	Indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit : les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont attendus et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les dossiers déposés auprès de l'administration (la position du curseur peut être directement ajustée sur la carte).
	Coordonnée Y	Oui	Lambert-93	

Lorsque la saisie des données relatives à une éolienne est validée, l'application OREOL génère un identifiant pour cette éolienne : il consiste en la reprise de l'identifiant du parc, ajoute un E et ajoute le numéro de l'éolienne dans le parc, **par ordre de saisie**.

ATTENTION : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les éoliennes dans le même ordre que les éoliennes numérotées dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » des éoliennes.

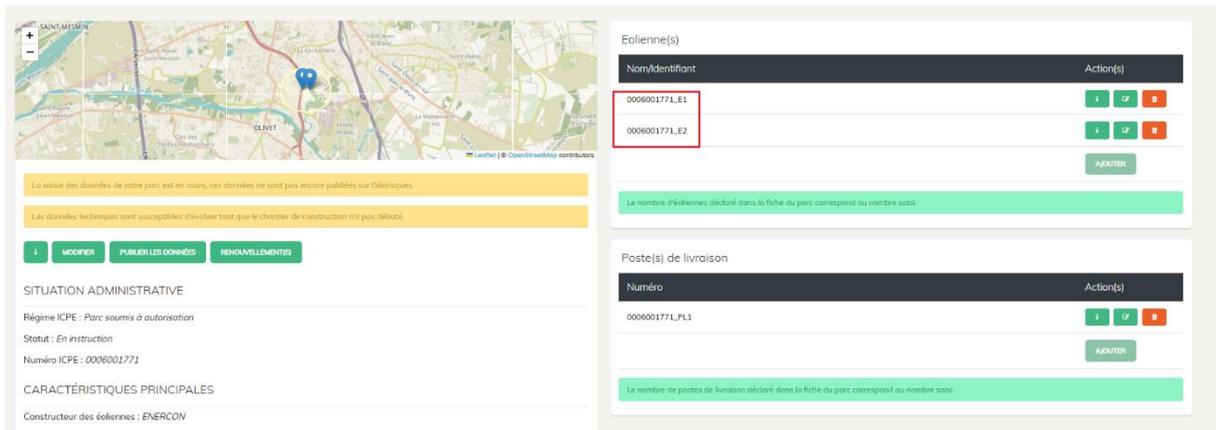


Figure 12 - Génération de l'identifiant de l'éolienne dans OREOL

3 - Saisir les postes de livraison

La saisie d'un poste de livraison permet à l'exploitant d'indiquer les postes qui composent son installation, telle que déclarée auprès de l'administration.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des postes de livraison, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre de postes de livraison ;
- La ou les communes d'installation

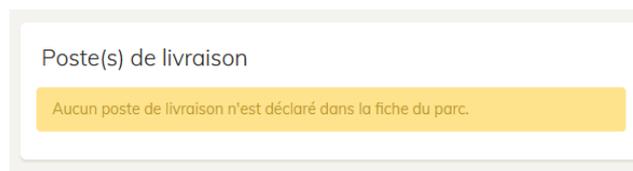


Figure 13 – Message visible lorsque le parc n'a pas de nombre de postes de livraison déclaré.

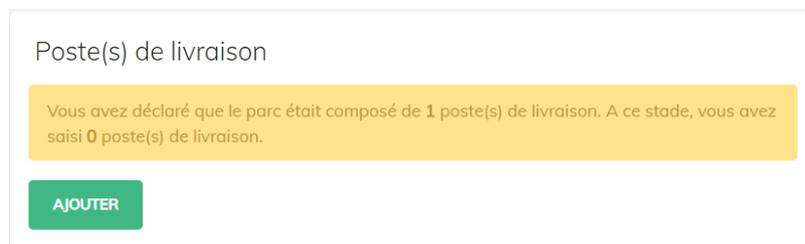


Figure 14 – Ajout d'un poste de livraison

Localisation

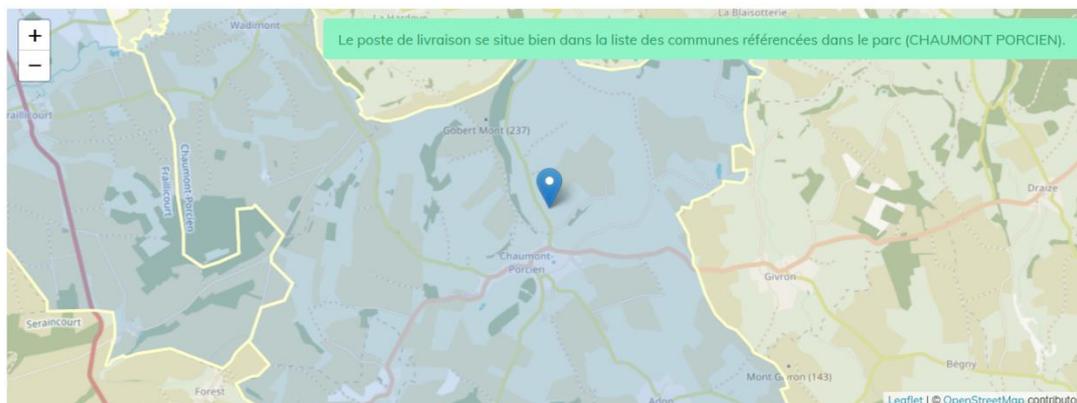
Coordonnée X (Lambert-93)*

790330,6

Coordonnée Y (Lambert-93)*

6951437

Veillez indiquer les coordonnées du poste de livraison, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc.



VALIDER

ANNULER

Figure 15 – Formulaire de saisie du poste de livraison

Règles de saisie

Champs	Obligatoire	Unité	Règles
Coordonnée X	Oui	Lambert-93	Indiquer les coordonnées du poste de livraison, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc.
Coordonnée Y	Oui	Lambert-93	

Lorsque la saisie est validée, l'application génère un identifiant lors de la création du poste. L'identifiant reprend l'identifiant du parc, concatène la chaîne « _PL » et le nombre de postes dans le parc.

Attention : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les postes de livraison dans le même ordre que les postes de livraison numérotés dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » de ces équipements.

Poste(s) de livraison

Numéro	Action(s)
0010011433_P1	<input type="button" value="i"/> <input type="button" value="✎"/> <input type="button" value="🗑️"/>

Le nombre de postes de livraison déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.

Figure 66 – Exemple d'un identifiant de poste

Calcul de la géométrie du parc

Le parc éolien est représenté cartographiquement **sous la forme d'un polygone, calculé en fonction des coordonnées géographiques des éoliennes saisies pour l'installation** : ce polygone est calculé automatiquement en prenant, pour chaque éolienne constituant l'installation, **une zone tampon circulaire de 1000 mètres** autour des coordonnées géographiques saisies.

Il ne s'agit donc pas du périmètre administratif de l'installation.

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)*

Coordonnée Y (Lambert-93)*

Veillez indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit : les coordonnées correspondant à l'emplacement exact du mât sont attendus et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les dossiers déposés auprès de l'Administration (la position du curseur peut être directement ajustée sur la carte).

Figure 7 – Saisie de coordonnées géographiques des éoliennes d'une installation

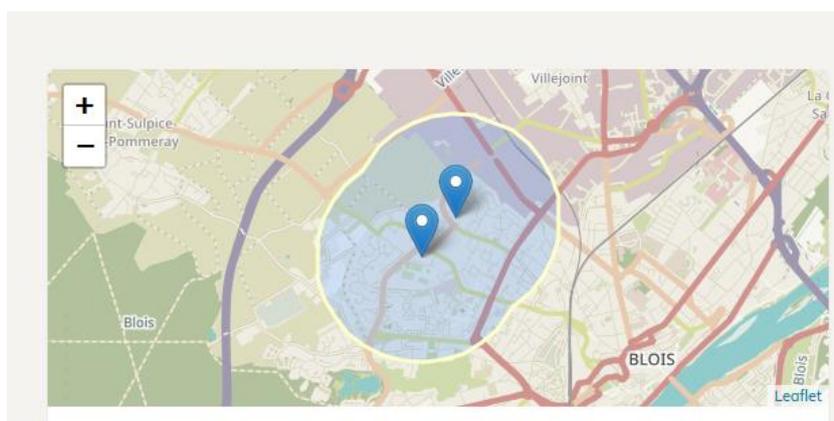


Figure 8 – Etablissement du périmètre du parc pour l'application OREOL à partir des deux éoliennes saisies pour cette installation.

Renouvellement d'un parc

Le renouvellement d'un parc éolien correspond au remplacement partiel ou total d'une installation par un ou plusieurs nouveaux aérogénérateurs.

Cette fonctionnalité permet à l'exploitant d'indiquer si un parc fait l'objet d'un renouvellement, et de préciser si ce renouvellement est « notable » ou « substantiel » au sens de l'article R. 181-46 du code de l'environnement.

La saisie de ce premier champ permettra ensuite de saisir d'autres étapes clefs :

- en cas de renouvellement substantiel, les étapes clefs d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale (date de dépôt du dossier, date de l'avis de l'autorité environnementale, etc.) ;
- en cas de renouvellement notable, la date de l'arrêté préfectoral complémentaire.

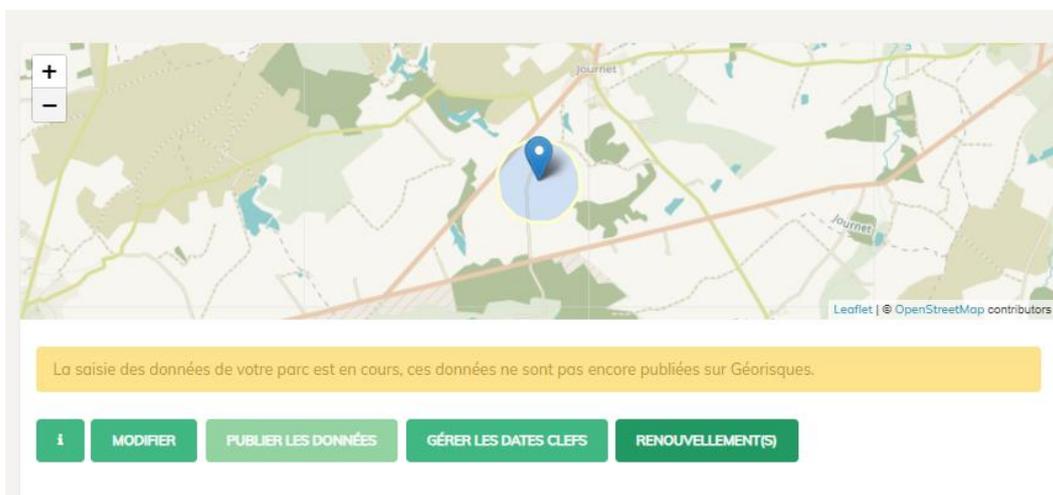


Figure 9 – Renouvellement d'un parc

Type	Arrêté préfectoral complémentaire	Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Arrêté d'autorisation ICPE	Déclaration d'ouverture du chantier de construction	Mise en service	Action(s)
Substantiel	-	11/06/2024	12/06/2024	13/06/2024	14/06/2024	14/06/2024	 
Substantiel	-	15/05/2024	-	-	-	-	 
							
							

Figure 20 – Tableau des renouvellements déjà saisis et option d'ajout d'un renouvellement

Règles de saisie renouvellement substantiel

Champs	Obligatoire	Règles
Type de renouvellement	Oui	
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC)	Oui	
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Non	Doit être supérieure à la date de dépôt du dossier de demande d'autorisation
Arrêté d'autorisation ICPE	Non	Doit être supérieure à la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale
Déclaration d'ouverture du chantier de construction	Non	Doit être supérieure à la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation ICPE
Mise en service	Non	Doit être supérieure à la date de déclaration d'ouverture du chantier de construction

A NOTER :

Lorsque vous renseignez un renouvellement pour votre parc, le statut et l'état de celui-ci seront mis à jour automatiquement en fonction des données saisies dans ce renouvellement.

Indiquer un renouvellement

Merci de mettre à jour les caractéristiques/éoliennes/poste de livraison de votre parc en fonction des changements apportés par ce renouvellement.

Type de renouvellement Le parc a-t-il fait l'objet d'un renouvellement :
Substantiel
Veuillez sélectionner le type de renouvellement du parc

Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité
15/07/2024

Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale
jj/mm/aaaa

Arrêté d'autorisation ICPE Arrêté d'autorisation ICPE
jj/mm/aaaa

Déclaration d'ouverture du chantier de construction Déclaration d'ouverture du chantier de construction
jj/mm/aaaa

Mise en service Mise en service
jj/mm/aaaa

VALIDER ANNULER

Figure 21 – Interface d'ajout d'un renouvellement substantiel

Règles de saisie renouvellement notable

Champs	Obligatoire	Règles
Type de renouvellement	Oui	
Arrêté préfectoral complémentaire	Oui	

Indiquer un renouvellement

Type de renouvellement

Le parc a-t-il fait l'objet d'un renouvellement :

Notable

Veillez sélectionner le type de renouvellement du parc

Arrêté préfectoral complémentaire

Date d'arrêté préfectoral complémentaire

jj/mm/aaaa

La date de l'arrêté préfectoral complémentaire doit être renseignée

VALIDER ANNULER

Figure 22 – Interface d'ajout d'un renouvellement notable

A NOTER :

Une fois le renouvellement substantiel enregistré, n'oubliez pas de mettre à jour les caractéristiques/éoliennes/poste de livraison de votre parc en fonction des changements apportés par ce renouvellement.

Sur la page principale de votre parc, une fois le ou les renouvellements enregistrés, ils seront ajoutés sous la section « DATES CLEFS DU PARC INITIAL ».

DATES CLEFS DU PARC INITIAL
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) <i>06/02/2023</i>
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale <i>22/03/2023</i>
Arrêté d'autorisation ICPE <i>22/03/2023</i>
Déclaration d'ouverture du chantier de construction <i>17/04/2023</i>
Mise en service <i>22/01/2024</i>
Déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement <i>Non saisie</i>

DATES CLEFS DU RENOUVELLEMENT 1
Type du renouvellement <i>Substantiel</i>
Dépôt du dossier de demande d'autorisation (ou du PC) <i>06/05/2024</i>
Délivrance de l'avis de l'autorité environnementale <i>06/08/2024</i>
Arrêté d'autorisation ICPE <i>19/08/2024</i>
Déclaration de l'ouverture du chantier de construction <i>21/08/2024</i>
Mise en service <i>Non saisie</i>

Figure 23 – Affichage du ou des renouvellements sur la page principale du parc

Publier les données d'un parc

L'étape de publication des données permet à l'exploitant d'indiquer à OREOL que ses données sont publiables sur le site de diffusion GéoRisques.

Prérequis

Pour que les données soient publiables :

- Le nombre d'éoliennes déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres d'éoliennes saisies individuellement.
- Le nombre de postes de livraison déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres de poste de livraison saisies individuellement.
- La commune d'implantation d'une éolienne doit correspondre à une commune saisie au niveau du parc.
- Les dates administratives suivantes doivent être renseignées :
 - Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité (cf. menu « Modifier »)
 - Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éoliennes, ou du poste de livraison (cf. menu « Modifier »)
 - Date de mise en service (cf. menu « Modifier »)

- Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale (cf. menu « Gérer les dates clefs »)
- Date de délivrance de l'autorisation (cf. menu « Gérer les dates clefs »)

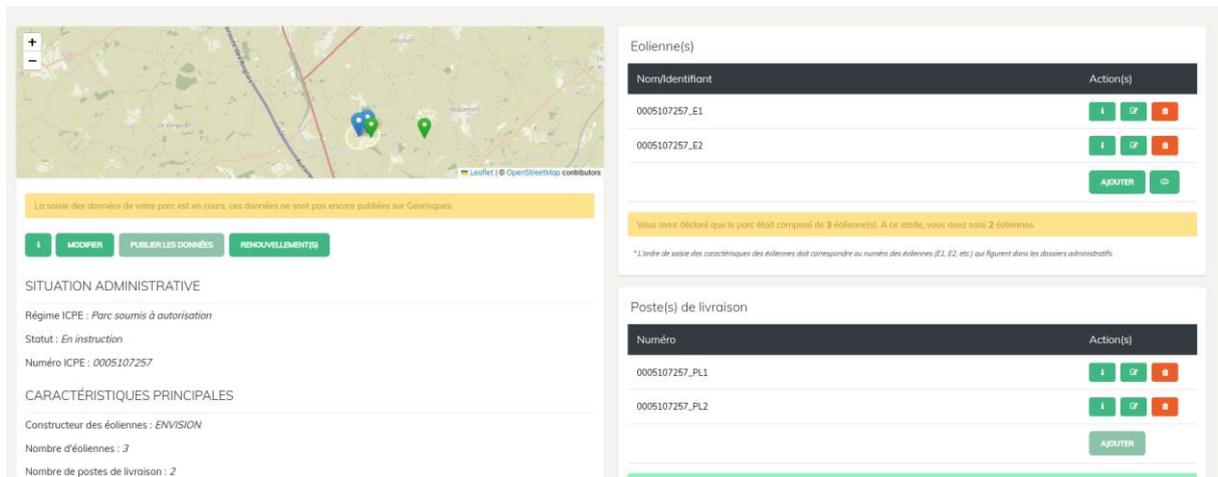


Figure 104 – Bouton publier désactivé car des éoliennes ne sont pas saisies

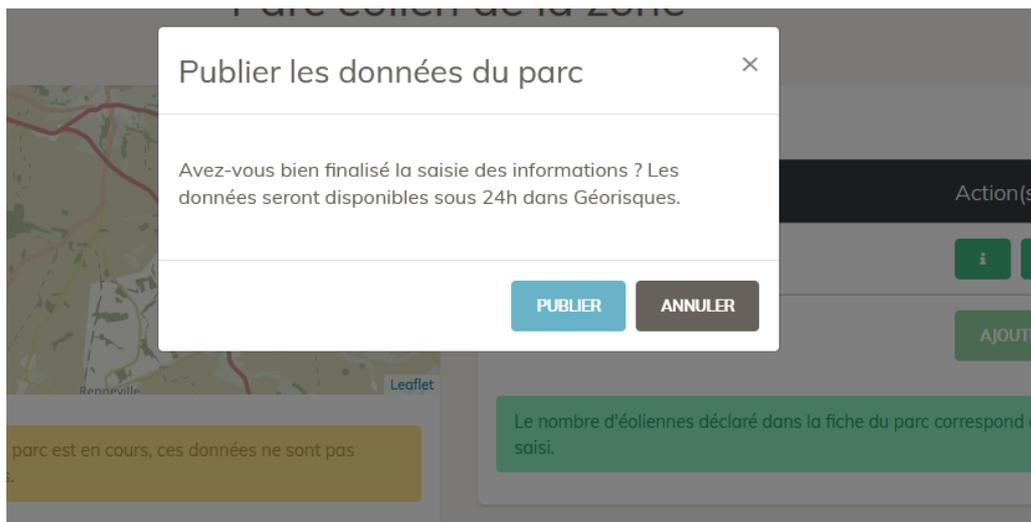


Figure 25 - Message de publication

A NOTER :

La publication des données n'est pas instantanée. La publication est effectuée tous les matins à 6h. Pendant ce laps de temps l'exploitant peut reprendre sa saisie.

Reprise de la saisie des données d'un parc

L'exploitant peut à tout moment reprendre la saisie de son parc. S'il réactive sa saisie, les données publiées sur GéoRisques resteront figées à l'état antérieure à la reprise.

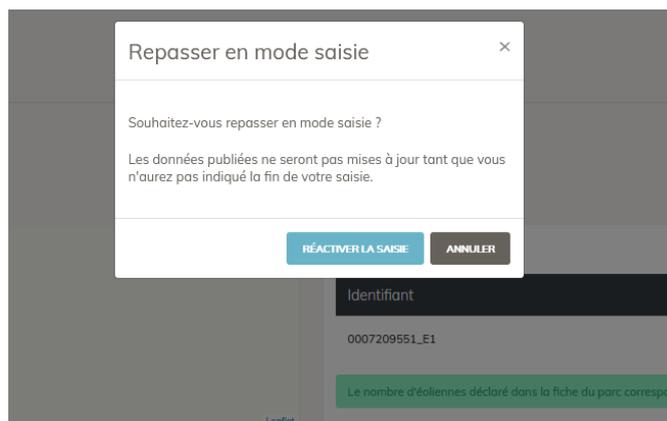


Figure 26 - Reprise de la saisie d'un parc

Processus de diffusion des données

Les données issues d'OREOL seront diffusées et disponibles en consultation depuis le portail GéoRisques : les données seront disponible, en téléchargement⁵ ainsi que dans l'espace cartographique⁶.

Un batch est exécuté toutes les nuits pour extraire des données selon les règles suivantes :

- Les parcs dont le statut de la saisie « A publier » sont extraits ;
- Si un parc éolien, dont les données ont déjà été publiées, repasse au statut de saisie « brouillon » alors les données antérieures à ce nouveau statut reste publiées sur GéoRisques tant que de nouvelles données n'ont pas été validées par l'utilisation. Une fois que l'exploitant a accepté la publication de sa nouvelle saisie, les données sont écrasées à la prochaine occurrence du batch.
- Les parcs au statut « Refus », « Rejet » ou « Cessation d'activité » ne sont pas extraits.

Conservation des données

Les données de chaque parc sont conservées selon les règles suivantes :

- Dès leur première saisie sur la base de données OREOL et jusqu'à ;
 - pour les parcs autorisés ou dont la demande a été retirée par l'exploitant : 1 an une fois que le parc est entré en cessation d'activité.
 - pour les parcs dont l'autorisation a été refusée ou rejetée : 5 ans à dater de l'entrée dans un des statuts suivants : "projet rejeté", "projet refusé".

⁵ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees>

⁶ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

Annexes

Statut de la saisie

En fonction des éléments de l'avancement de saisie l'exploitant peut indiquer que sa saisie est :

- **Brouillon** : Données non diffusées sur GéoRisques
- **Publiée** : Données diffusées sur GéoRisques.

Statut du parc

Le statut du parc permet de connaître son statut en fonction des saisies effectuées :

- **En instruction** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE, et le pétitionnaire a saisi une date de dépôt de demande d'autorisation et aucune conclusion de l'instruction de figure dans OREOL (rejet, refus, autorisation) ;
- **Retiré** : L'exploitant a retiré sa demande d'autorisation auprès de la DREAL
- **Refusé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus d'autorisation a été renseignée.
- **Rejeté** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet du projet a été renseignée.
- **Autorisé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'autorisation a été renseignée.

Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé »

Les états d'un parc éolien autorisé sont calculés automatiquement en fonction des saisies effectuées :

- **En attente de construction** : Le statut du parc est « autorisé » et aucune autre date (début de construction, mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En construction** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de construction est saisie aucune autre date (mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En exploitation** : Le statut du parc est « autorisé », une date de mise en service est saisie aucune date pour le démantèlement n'a été saisie.
- **En démantèlement** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de démantèlement est saisie et aucune date de cessation d'activité n'a été saisie.
- **Cessation d'activité** : Le statut du parc est « autorisé », une date de délivrance de récépissé de cessation d'activité a été saisie.